



Bonne
Fête des
Pères!

Règlements : Rappels

Pages 7, 8 et 14

Une alarme, c'est sérieux

Page 9

Contes de la Saint-Jean

Page 15

Vos gouttières sont-elles conformes?

Pages 18, 19 et 20



FORFAIT
3 SERVICES

91,39\$
/mois



Internet



Télévision



Téléphonie



Terminal G8 en location

- ◆ **Consommation INTERNET ILLIMITÉE** entre minuit et 8h00 am.
- ◆ **Lors de votre abonnement à la CCAP, profitez du COMBO SPÉCIAL CCAP** (plus de 280 chaînes) au **MÊME PRIX QUE LE FRANCO** pour les 3 premiers mois.



418.849.7125
www.ccapcable.com



CCAP GO

*L'offre est sujette à changements et peut être modifiée sans préavis. Le forfait comprend : une ligne téléphonique (par câble ou par Internet), la télévision numérique avec un combo Franco, Internet plan Lite et un terminal G8 en location. Certaines conditions s'appliquent. Taxes en sus.

\$ SOMMAIRE

Bureau municipal

Adresse : 24, rue Pied-des-Pentes
Lac-Delage (Québec)
Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacdelageqc.ca
Site Internet : www.lacdelage.qc.ca

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

Municipalité

Travaux publics	418 264-0592
(urgence soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Stoneham	418 848-3134
Sûreté du Québec,	418 841-3911
poste de Lac-Beauport	
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389
Recherche et sauvetage aériens	1 800 267-7270
Recherche et sauvetage maritimes	1 800 464-4393

Le Delageois
PROCHAINE PARUTION
Août 2017

BRANCHEZ-VOUS!

Inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens à www.lacdelage.qc.ca.

Veuillez noter que le genre masculin est parfois utilisé pour alléger le contenu du journal.



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

CONSEIL MUNICIPAL



Dominique Payette
Mairesse

Administration, ressources humaines,
communications et culture
418 848-2417
mairie@lacadelage.qc.ca



Josée Desmeules
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
Administration et communications
418 848-2417
dga@lacadelage.qc.ca



Guy Rochette
Conseiller au siège n° 1

Travaux publics
418 654-9652
guyroc55@gmail.com



Alexandre Morin
Conseiller au siège n° 2

Environnement et maire suppléant
418 848-0807
alexandremorin@ccapcable.com



Marc Boiteau
Conseiller au siège n° 3

Urbanisme
418 848-3456
boiteau@ccapcable.com



Brian Ross
Conseiller au siège n° 4

Sécurité publique, communications et
culture
418 907-9731
bross@ccapcable.com



Bruce Wallace
Conseiller au siège n° 5

Environnement
418 848-1541
bruce.wallace@ccapcable.com



Mélanie-Anne Bousquet
Conseiller au siège n° 6

Sports et loisirs
418 848-1717
melaniebousquet@yahoo.ca

La prochaine séance du conseil aura lieu
le lundi 12 juin 2017

INFO EN RAFALE!



Trois bacs à fines herbes ont été déposés près des boîtes à lettre. Vous pouvez vous servir quand vous en avez besoin pour agrémenter vos plats. Nous vous demandons cependant de couper et non d'arracher les fines herbes svp afin qu'elles puissent vivre tout l'été. Merci de votre collaboration.



N'oubliez pas la première diffusion du film Babine, le mardi 27 juin à 19h00 au théâtre du Manoir. Et par la suite, tous les mardis le théâtre ouvrira ses portes 15 minutes avant la projection. Vous pouvez apporter vos friandises et breuvages pour le film. Le coût est de 2 \$ par enfant et c'est gratuit pour les parents accompagnateurs. Venez en grand nombre !



NOUVEAU - Sous une ambiance musicale, un marché public se tiendra au Lac-Delage les dimanches 18 juin et 17 septembre de 10h00 à 14h00 sous le chapiteau du Manoir du Lac-Delage. Par la même occasion, l'ouverture officielle du jardin communautaire sera soulignée. Pour demeurer dans les saines habitudes de vie, un yoga-famille sera offert à la population à 13h00 à l'extérieur sur le terrain du Manoir. Venez encourager les producteurs de la région qui se feront un plaisir de vous servir !



NOUVEAU- Un service de gardienne sera fourni par la municipalité durant la durée des séances du conseil pour que les parents puissent assister au conseil municipal. Nous désirons vous aviser que vous devez inscrire vos enfants d'avance en transmettant un courriel à Mélissa Turmel à ville@lacadelage.qc.ca ou par téléphone au 418-848-2417, soit au plus tard le jeudi précédent le conseil municipal afin que nous puissions planifier le service. Nous avons obtenu une subvention pour l'achat de nouveaux jeux pour les enfants. Ce projet est réalisé grâce à la participation financière de Cantons'active.



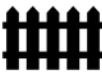
NOUVEAU- Un bac à jouet communautaire sera disposé près du carré de sable pour que les citoyens puissent donner des jeux à partager pour les enfants. La Ville achètera quelques jeux de sable pour le démarrage du projet et les citoyens seront invités à apporter d'autres jeux s'ils le souhaitent. Ce projet est possible grâce à la participation financière de Cantons'active.



Ceux qui ont des outils de jardinage à donner pour le comité du jardin communautaire, vous pouvez laisser vos outils à la municipalité, cela serait très apprécié.



En attendant que la clôture soit posée, nous demandons à tous de respecter les jardinets, beaucoup d'effort et de temps pour la réalisation de ce beau projet ont été investis.



La municipalité procédera au nettoyage des fosses septiques les 26, 27, 28 et 29 juin, ainsi que le 3 juillet 2017.



Le club de vélo de montagne Sport Olympe tiendra encore cette année un événement de vélo de montagne qui aura lieu le 3 septembre 2017 et se déroulera sur les terrains du manoir du Lac Delage (Sentier E47), où Environ 250 cyclistes participeront aux diverses courses de 8 h à 16 h.



Hélène brochu, conseillère en voyages 1 877 660-0287

VOYAGES
Fascination-Louisbourg



Règlement : Rappel Règlement régissant l'utilisation des pesticides et des fertilisants

(Adopté le 14 mai 2001)

En vue d'empêcher la contamination des eaux du lac ou des cours d'eau, la municipalité a adopté un règlement qui s'applique à l'ensemble du territoire de la ville de Lac-Delage. Ce règlement interdit à tout utilisateur de procéder à l'épandage de pesticides et de fertilisants sur le territoire de la municipalité.

Quelques définitions

- Épandage : tout mode d'application de fertilisants et de pesticides en granules, en poudre ou en liquide ;
- Fertilisants : tout apport artificiel de nourriture chimique ou organique favorisant la croissance des plantes ;
- Pesticides : toute substance ou tout micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser, directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou pouvant affecter la nappe phréatique ou les autres biens, ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin.

Quelques exceptions

Un épandage de pesticides pourra être autorisé dans le cas d'infection mettant en péril la santé des végétaux, et ce, aux conditions suivantes :

- a) obtenir un certificat d'autorisation de la Municipalité ;
- b) présenter à la Municipalité un avis d'expert démontrant la nécessité de l'épandage ;

Par ailleurs, l'épandage de fertilisants est toléré dans les plates-bandes situées au-delà de 30 mètres du lac et des cours d'eau. Cette distance est mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.

Sanctions et pénalités

Toute personne qui contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible

d'une amende minimale de 150 \$ pour une première infraction et d'une amende de 300 \$ pour une récidive (frais de la poursuite en sus).

Boîte à livres À partager!

De nouveaux livres ont été mis à la disposition dans les deux boîtes aux livres. Prendre un livre dans la boîte, en laisser un autre en échange afin de permettre à tous les enfants de pouvoir les lire à leur tour.



Merci de votre collaboration!



Ville@lacdelage.qc.ca



Une alarme, c'est sérieux ! Alarmes non fondées

Le « Programme d'atténuation des alarmes intrusions et incendie » se mettra bientôt en branle.

En effet, les villes et municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier se voient de plus en plus confrontées à une nouvelle problématique, celle des alarmes non fondées. Une situation qui engendre de nombreux déplacements inutiles sans compter plusieurs milliers d'heures en perte de temps.

Consciente de cette problématique et voulant améliorer la situation, la MRC de La Jacques-Cartier a mis en place le « Programme d'atténuation des alarmes intrusions et incendie », qui s'échelonne jusqu'en 2019.



La MRC souligne les initiatives remarquables Prix du patrimoine 2017

C'est lors de la 4e édition de la Soirée Reconnaissance en patrimoine, que la MRC de La Jacques-Cartier a non seulement célébré les réalisations remarquables en patrimoine, mais a aussi dévoilé les lauréats qui représenteront La Jacques-Cartier lors des Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches le 17 juin prochain à Lévis.

- **Catégorie Conservation et préservation** : Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, pour la création et l'installation d'un vitrail dans le respect de l'ouverture d'origine ;
- **Catégorie Interprétation et diffusion** : Vent de mémoire de Mme Geneviève Roussel, un projet de la CCAP.Tv ;

- **Catégorie Préservation et conversation du paysage** : Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury pour le réaménagement du parc des Fondateurs qui donne maintenant accès à la rivière des Hurons et à ses rives.

D'autres candidats dignes de mention

Les réalisations exceptionnelles de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, pour son projet de BaladoDécouverte Découvrir Valcartier, ainsi que de la Société d'histoire catherinoise, pour son projet éducatif sur des objets anciens auprès d'élèves d'une école primaire ont également été soulignées.



« Le patrimoine forge notre identité et nous procure un sentiment d'appartenance à notre milieu. Il est essentiel de mettre en valeur de telles initiatives afin que cet héritage, dont nous devons être fiers, soit partagé et transmis aux générations futures », a souligné la préfète, Mme Louise Brunet.

Les lauréats dévoilés

Gala reconnaissance, les Étoiles de La Jacques-Cartier

Organisé par la MRC, en collaboration avec la SDE de La Jacques-Cartier, ce gala reconnaissance, sous la présidence d'honneur du médaillé olympique et entrepreneur M. Philippe Laroche, vise à récompenser le talent et l'apport des organisations et individus qui contribuent au dynamisme de La Jacques-Cartier.

« La diversité des finalistes démontrent bien tout le dynamisme de nos concitoyens. Je suis fière de voir notre Ville contribuer à l'unicité de l'offre touristique de la région », s'est réjouie la mairesse, Mme Dominique Payette.

C'est E47 ÉcoSentiers Villégiature dans la catégorie : Entreprise touristique – plus de 10 000 visiteurs qui représentait la ville de Lac-Delage au gala reconnaissance. Mentionnons également que CCAP.Tv, qui couvre notamment Lac-Delage, était en lice dans la catégorie: Mise en valeur de la culture.

MM. Clive Kiley, maire de Shannon, et Marcel Grenier, directeur général de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ainsi que Mme Joan Sheehan, directrice générale de Saint-Gabriel-de-Valcartier ont également été honorés en tant que bâtisseurs de La Jacques-Cartier. Un hommage posthume a aussi été rendu à M. Guy Drouin, fondateur du Village Vacances Valcartier.

« Chacun des finalistes et lauréats met en lumière tout le dynamisme qui anime chacune des villes et municipalités de la MRC. C'est entre autres grâce à des gens passionnés comme eux qui font de La Jacques-Cartier une région dynamique et attrayante », a souligné la préfète, Mme Louise Brunet.





Le Marché Public des Cantons s'invite au LAC-DELAGE

Venez nombreux, c'est votre marché!



MARCHÉ PUBLIC MUSICAL AU LAC-DELAGE

Avec la participation au piano
de Isabelle Coulombe
& Arturo Nieto-Dorantes



LES DIMANCHES 18 JUIN ET 17 SEPTEMBRE

DE 10H À 14H

SOUS LE CHAPITEAU DU MANOIR DU LAC-DELAGE



ACTIVITÉS DU 18 JUIN

11H Ouverture officielle du
Jardin communautaire
de la ville de Lac-Delage

13H Yoga en famille
offert par
ESPACE OM SHANTI

La Coopérative de solidarité du Marché Public des Cantons souhaite remercier la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, ses membres et ses partenaires qui par leur soutien, contribuent à la continuité du Marché.



HORAIRE RÉGULIER DU MARCHÉ

15 JUIN AU 21 SEPTEMBRE

TOUS LES JEUDIS DE 15H À 19H

SUR LE SITE DU PRESBYTÈRE DE STONEHAM

info@marchepublicdescantons.com

marchepublicdescantons.com

(418) 570.6707



La Fête nationale du Québec

KERMESSE DE LA SAINT-JEAN

VENDREDI LE 23 JUIN 2017

DE 18H00 À 22H30

ÉQUIPES PARENT/ENFANT

18H00 À 20H30

TOURNOI DE PÉTANQUE / WASHER / JEU DE BALLE EN ÉCHELLE

20H30 À 21H00

LECTURE DU CONTE GAGNANT SUITE AU CONCOURS

21H00 À 22H30

FÊTE DE JOIE ET GUIMAUVES !

20H00 À 22H30

MUSIQUE AVEC MONSIEUR GASTON GIROUX, CHANSONNIER

APPORTEZ VOS CONSOMMATIONS (PAS DE CONTENANT DE VERRE SVP)

Feux à ciel ouvert Rappel des consignes de sécurité

Seuls sont permis les feux à ciel ouvert suivants et aux conditions suivantes :

- a) les feux dans des appareils de cuisson en plein air tels que les foyers, les barbecues et autres installations prévues à cette fin ainsi que les feux dans les foyers extérieurs avec pare-étincelles ;
- b) les feux dans des contenants en métal tels que barils ou autres avec couvert pare-étincelles ;
- c) les feux en vue de détruire toute matière ligneuse, abattue et coupée lors de l'élagage ou le nettoyage forestier, lors d'un déboisement effectué pour le passage d'une route ou d'une rue, de la construction d'un bâtiment (en excluant les matériaux de construction), et ce, aux conditions suivantes :
 - il faut obtenir au préalable la permission de la municipalité (le permis est accordé pour la journée spécifiée seulement. Si à la date mentionnée au permis, il y a de grands vents, celui-ci sera automatiquement annulé et une nouvelle demande est alors exigée.) ;
 - les matières destinées au brûlage doivent être empilées en tas d'environ 1,5 m par 1,5 m au maximum et ne pas excéder 0,75 m de hauteur; (les petits amoncellements doivent être privilégiés) ;
 - la personne responsable du feu doit surveiller le feu en tout temps et s'assurer avant de quitter les lieux que ledit feu soit complètement éteint ;
 - il est interdit de faire des feux à ciel ouvert si la vitesse du vent excède 20 km/h;
 - il est interdit de faire des feux à ciel ouvert lorsque le risque d'incendie établi par la SOPFEU est à très élevé ou extrême.

Merci de votre collaboration!

LOISIRS & CULTURE

Concours : Rappel Contes de la Saint-Jean

Fête du conte au bord de l'eau

Dans le cadre de la Fête Nationale du 24 juin prochain, nous vous lançons cette année un merveilleux défi. La Ville de Lac-Delage invite sa population à participer à la grande fête du conte au bord du feu pour la Saint-Jean.

L'appel est lancé. Citoyens, citoyennes, jeunes ou vieux, enfants ou adultes, vous êtes invités à écrire un conte dont l'histoire se déroule à Lac-Delage. Qu'ils soient fantastiques, merveilleux, historiques, mythiques ou légendaires, ces contes seront transmis au bord du feu, le soir de la Saint-Jean.

Par la suite, 10 contes seront sélectionnés par le Comité culturel pour être édités dans un livret intitulé « Les contes du Lac-Delage ». Nous vous invitons à participer en grand nombre et à vous inscrire petits et grands pour le 5 juin auprès de la municipalité. Le formulaire et les renseignements sont disponibles sur le site internet de la Ville à l'onglet (Loisir et culture - fête Nationale) ou au bureau municipal.



Estimation de la valeur marchande gratuite



André Huot
Courtier immobilier agréé
418 657-9339



*Lac-Delage,
c'est aussi chez nous!*



DÉS DELAGEOIS

C'est un rendez-vous
à l'espace spa et
piscine du Manoir
du Lac Delage.

En cas de pluie, rendez-vous
sous le chapiteau!



PRIX À GAGNER



1 accès pour deux personnes à l'espace détente intérieur et extérieur (spa et piscine)
+
1 panier cadeaux du centre de Santé



Articles promotionnels de la Brasserie Les 2 Frères



Entraînement extérieur semi-privé à Lac Delage



1 cour d'initiation pour deux personnes à la planche à pagaie (équipement fourni)
+
2 accès au cour de yoga extérieur



Vos gouttières sont-elles conformes?

Prévenir le problème à la source

Saviez-vous que les gouttières qui se déversent directement ou indirectement dans le réseau d'égout municipal menacent votre propriété, surchargent l'usine d'épuration et contribuent à la détérioration de l'eau de nos rivières et de notre lac ?

Impacts des rejets d'une gouttière non conforme

Menaces à votre propriété

- Risques de refoulement d'égout dans le sous-sol.
- Risques de surcharges du drain de fondation provoquant l'inondation, l'infiltration d'eau et l'apparition de moisissures dans le sous-sol.

Surcharge à l'usine d'épuration

- Dépenses inutiles pour traiter de l'eau propre.
- Débordements des eaux usées vers les cours d'eau lors de fortes pluies.

Impacts environnementaux

- Pollution et eutrophisation des cours d'eau liées aux débordements.
- Érosion des berges provoquée par le transport des sédiments, le courant et le niveau des eaux lors de fortes pluies.

Menaces pour le développement de la ville

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige la diminution des déversements dans les cours d'eau sous peine de suspension des autorisations pour le développement résidentiel, commercial et industriel de la ville.

Votre responsabilité

Dès l'été 2017, l'équipe de l'OBV de la Capitale visitera les résidences de votre secteur pour vérifier la conformité des rejets de gouttières de chacun des bâtiments sur le terrain (bâti-

ment principal, garage détaché, remise, etc.).

Dans le cas des gouttières non conformes, les propriétaires concernés seront sensibilisés aux impacts des rejets et seront tenus d'effectuer les travaux correctifs en vertu du Règlement de zonage (2012, chapitre 13).

Gouttières conformes

Dans le cas d'un bâtiment de 25 mètres carrés ou plus, les eaux de ruissellement s'écoulant sur le terrain sont gérées directement sur le terrain, c'est-à-dire qu'elles sont dirigées vers un jardin de pluie, un baril récupérateur d'eau de pluie ou un puits percolant. Mais attention! Pensez à protéger vos fondations en vous assurant qu'il n'y a pas de fissures et évacuez l'eau à au moins 2 mètres des fondations. Les eaux rejetées par vos gouttières sont directement concernées. Chacune des installations permises doit respecter certains critères spécifiques que voici :

1. Dirigez l'eau vers un jardin de pluie

Il s'agit de créer une légère dépression dans un sol perméable afin de recueillir l'eau déversée par la gouttière. Les végétaux choisis doivent tolérer des conditions d'enneigement périodique qui ne devraient pas durer plus de 2 jours. Le sol demeure sec, une fois la période de précipitations passée. Il est conseillé de faire appel à un professionnel pour réaliser cet aménagement.

- La localisation du jardin de pluie est déterminée par l'écoulement des eaux sur le terrain
- La superficie du jardin de pluie correspond à 1,6 mètre carré par chaque 100 mètres carrés de superficie imperméable (ex. : toiture, entrée asphaltée, etc.) et de surface engazonnée sur le terrain. Plusieurs jardins peuvent être aménagés afin d'atteindre la superficie minimale requise.
- Le jardin de pluie n'est pas aménagé sur un sol argileux ou d'argile silteuse, au-dessus d'un système autonome de traitement des eaux usées ou à l'intérieur d'un secteur de forte pente.

2. Recueillez l'eau de pluie dans un baril

L'eau ainsi récupérée pourra servir à arroser les plantes. Le baril doit avoir une capacité minimale de 200 litres.

3. Aménagez un puits percolant

Le puits percolant facilitera l'absorption de l'eau dans le sol. Contactez-nous pour connaître les normes d'aménagement à respecter pour l'aménagement de votre puits percolant.

Trois exemples de gouttières non conformes

Une gouttière non conforme permet à l'eau de se diriger directement ou indirectement dans le réseau d'égout municipal, et ce, dans un court délai. Voici les exemples les plus courants :

1. Évacuation par l'entrée

La sortie de gouttière donne sur une entrée asphaltée, pavée ou en gravier

2. Branchement directement à la rue

La bordure de rue est percée pour laisser passer la sortie de gouttière

3. Branchement au drain de fondation

La sortie de gouttière est enfouie dans le sol et connectée au drain de fondation.



Votre voiture est endommagée ?

Appellez: **Eric Blais**
418 561-0084

**Service d'estimation
à domicile.**

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!



Offre de gardiennage

Bouchard, Charles-Antoine 418 848-0709
Matte, Amélie 418 912-8040
et 418 316-2528
Mercier, Florence 418 912-8321
Morin, Florence 418 848-0807
Paradis, Frédérique 418 848-1846
Ricaud, Gaëlle 581 984-3475

Vente-débarras

Il y aura une vente-débarras le dimanche
18 juin, de 9 h à 17 h, au 3, avens Des
Villas.

Publicité dans votre journal local

Si vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois ? Il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse ville@lacdelaqe.qc.ca ou à appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

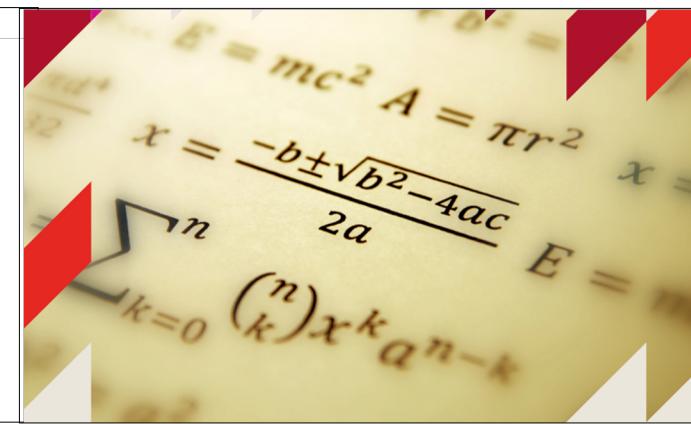
Formats	Tarifs de publication unique*	Tarifs annuel*
1 page (7 x 8.5 po)	57,75 \$	275,00 \$
½ page	42,00 \$	190,00 \$
¼ de page (4,3 x 3,5 po)	31,50 \$	142,00 \$
Carte professionnelle	21,00 \$	75,00 \$
Bandeau en bas de page (1 x 8 po.)	21,00 \$	75,00 \$

*Les prix sont sujets à changement

TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

418 255-0875
lucie_bernier@hotmail.com

Lucie
Bernier



ESPACE OM SHANTI

Planche à pagaie au Lac-Delage

SUP yoga . SUP Fitness . Initiation au SUP . SUP à la lanterne

Nouveau cette année: Excursion descente de la rivière St-Charles (16 km)

jusqu'au 10 juin pour vous uniquement, citoyens de Lac-Delage: 6 cours/100\$
(2 cours gratuits)

Pour vous procurer votre carte: 418-802-7259



info@espaceomshanti.com

L'accès au lac se fait via le Manoir du Lac-Delage

Pour plus de détail et voir l'horaire et prix régulier: espaceomshanti.com

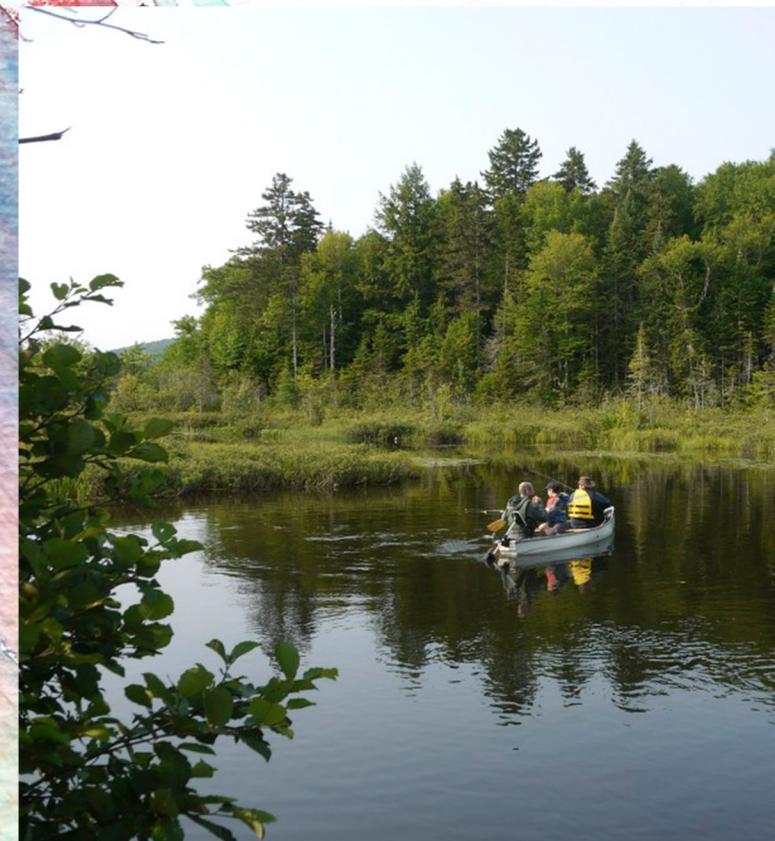
Le Delageois, volume 29 numéro 5

LA PHOTO DU MOIS



Depuis plus de trente ans, Claudel Huot capture avec goût la vie qui l'entoure en photographiant le milieu urbain de la Ville de Québec. Désormais résidant de Lac-Delage, ce photographe professionnel chevronné nous partage sa fibre artistique en présentant ses photographies dans le Journal Le Delageois et sur la nouvelle plateforme du site Internet de la Ville.

Si vous désirez vous procurer des photographies de la municipalité, contactez la Ville de Lac-Delage au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous vous transmettrons ses coordonnées.



Ville de Lac-Delage



LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★



Tous les dimanches

C'EST LE RETOUR DU
PLUS GROS DES PETITS DÉJEUNERS
AU MANOIR DU LAC DELAGE!

INFORMEZ-VOUS SUR LE MARCHÉ PUBLIC MUSICAL
les 18 juin et 17 septembre prochains!

SUR RÉSERVATION : 418 848-2551

www.lacdelage.com

